

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 27 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 67 titulaires - 38 suppléants Délégués présents : 35 délégués (34 titulaires - 1 suppléant) Dont membres votants à voix délibérative : 35 délégués Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 20 mars 2025
--

Membres présents:

Titulaires:

Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mr Lévêque Yves, Mr Lloancy David, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Rezzouki Mohamed, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Vérot Vincent.

Suppléants votants: Mr Thomas Rémy

Membres absents excusés :

Titulaires

Mr Blavet Gérard, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Davin Benoit, Mr Dujon Régis, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Hourdry Mathieu, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Minette Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Pauly Brigitte, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mme Stofferis Régine, Mr Valet Eric, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants:

Mr Eugène Sébastien, Mr Guilleman Michel

Membres absents:

Mr Adam Hubert, Mr Alexandre David, Mr Arnefaux Alain, Mr Branquard André, Mr Bruneaux Henri, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Duclos Dominique, Mr Gruzon Laurent, Mr Haÿ Etienne, Mr Jacquin Claude, Mme Malet Madeleine, Mme Parent-Defer Elisabeth.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Malezé Patrick

—————oOo—————

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 00 ; il constate que les conditions de quorum sont remplies (article L2121-17 du CGCT) et il remercie les délégués présents à cette réunion.

Le Président fait l'énoncé des questions inscrites à l'ordre du jour :

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 février 2025

Travaux :

- 2) Travaux courants de renouvellement de canalisations et reprise de branchements 2025 (marché 2025 USESA 01) : résultat de la consultation et attribution
- 3) Lancement de la consultation pour l'interconnexion de la commune de Marolles

Patrimoine

- 4) Lancement de la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du forage F1bis de Torcy en Valois et diagnostic des puits de Pavant /Brécy / C2 et P11

Protection de la ressource / Environnement

- 5) Lancement de la consultation pour l'AAC d'Haramont

Défense Incendie

- 6) Point sur la défense incendie : programme des travaux 2025
- 7) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 8) Questions diverses

—oOo—

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT)

Mr Malezé Patrick est désigné par le comité syndical en qualité de secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 18 février 2025

Le Président soumet à l'approbation des délégués le procès-verbal du comité syndical du 18 février 2025.

Celui-ci n'appelle pas d'observation des délégués.

- ◆ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants au nombre de 34.

2) Travaux courants de renouvellement de canalisations et reprise de branchements 2025 (marché 2025 USESA 01) : attribution

Les opérations de renouvellement de réseau désignées ci-après, relèvent de la programmation 2025 des travaux courants, adoptée par délibération du Comité Syndical du 13 novembre 2024.

L'opération d'un montant estimé à 1,4 M€ H.T, est composé de 5 lots, selon le descriptif des travaux suivants :

Lot 1 : Route de Neuilly RD 79 à Breny

Renouvellement d'une canalisation en fonte de diamètre 100 mm par une canalisation de diamètre 125 mm sur 580 ml avec le renouvellement de 35 branchements en grande partie en plomb. La durée des travaux est estimée à 3 mois.

L'estimation des travaux est de 220 000 € H.T.

Lot 2 : Rue du Château, rue du Pont RD 79 et route de Coincy RD 80 à Armentières sur Ourcq :

Renouvellement et renforcement d'une canalisation en fonte de diamètre 80 mm par des canalisations de diamètre 125 mm et 100 mm sur 500 ml avec l'abandon du réservoir d'Armentières sur Ourcq et le renouvellement de 12 branchements.

La durée des travaux est estimée à 2 mois.

L'estimation des travaux est de 100 000 € H.T.

Lot 3 : RD 865 de Bochage d'en Bas à Soudan et les Tropins à Dhuys et Morin en Brie :

Renouvellement d'une canalisation en amiante ciment de diamètre 100 mm en mauvais état située en domaine privé par une canalisation de diamètre 125 mm sur 2 800 ml. La durée des travaux est estimée à 4 mois.

L'estimation des travaux est de 450 000 € H.T.

Lot 4 : Rue Jean de la Fontaine RD 1 à Rocourt-Saint-Martin :

Renouvellement d'une canalisation en fonte vétuste de diamètre 80 mm posée dans les années 1930 par une canalisation de diamètre 125 mm sur 720 ml avec renouvellement de 37 branchements. La durée des travaux est estimée à 4 mois.

L'estimation des travaux est de 395 000 € H.T.

Ce projet s'inscrit préalablement à l'enfouissement des réseaux électriques, aux travaux de réfection de trottoirs menés par la commune ainsi qu'à la réfection complète de cette route à grande circulation par le département.

Ces travaux sont initialement prévus d'être réalisés sous déviation.

Cependant le département n'est pas favorable à une déviation de cette route départementale à grande circulation. Une proposition de déviation a été transmise par l'USESA aux services départementaux le 12 février, sans retour à ce jour.

Lot 5 : Grande rue RD 9 à Montigny l'Allier :

Renouvellement d'une canalisation en amiante ciment en mauvais état (nombreuses fuites) de diamètre 125 mm par une canalisation de diamètre identique sur 700 ml avec le renouvellement de 41 branchements. La durée des travaux est estimée à 3 mois.

L'estimation des travaux est de 235 000 € H.T.

Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation d'entreprises lancée le 8 janvier 2025 avec une remise des offres pour le 19 février 2025.

La commission d'examen des offres s'est réunie le 7 mars 2025 et propose pour chacun des lots de retenir :

Lot 1 : Route de Neuilly RD 79 à Breny

L'offre de base de l'entreprise EHTP Hauts de France pour un montant de 299 520 € HT

Lot 2 : Rue du Château, rue du Pont RD 79 et route de Coincy RD 80 à Armentières sur Ourcq

L'offre de base de l'entreprise TPA pour un montant de 189 064,30 € HT

Lot 3 : RD 865 de Bochage d'en Bas à Soudan et les Tropins à Dhuys et Morin en Brie

L'offre variante de l'entreprise Eurovia pour un montant de 318 814,30 € HT

Lot 4 : Rue Jean de la Fontaine RD 1 à Rocourt-Saint-Martin :

La commission a décidé de mettre en suspens sa décision en attente de la possibilité de réaliser ce chantier sous déviation.

Lot 5 : Grande rue RD 9 à Montigny l'Allier

L'offre variante de l'entreprise EUROVIA Picardie pour un montant de 308 891,90 € HT

Le montant de l'opération des 4 lots est de 1,11 M € (sans la prise en compte du marché de Rocourt Saint Martin) pour une estimation de 1 M €.

Le programme des travaux 2025 (marché 4 lots et marché pour la rue du Général Mangin à Villers-Cotterêts) s'élève à 1,35 M € pour une estimation de 1,35 M €.

Questions des délégués :

Mr Mathis :

En ce qui concerne le lot 4, le département ne propose pas de déviation mais en plus il demande à ce que les travaux soient exécutés la nuit. Le travail de nuit a un coût supplémentaire qui viendrait gonfler le montant du marché.

Mr Lévêque :

Pour la réfection des trottoirs de Rocourt Saint Martin, le travail de nuit est également proposé sans oublier les nuisances sonores sur une durée de travaux importante.

Délibération

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation d'entreprises a été lancée sur les travaux de pose de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA selon la programmation 2025 (marché 2025 USESA 01), adoptée par délibération du comité syndical le 13 novembre 2024.

L'opération est décomposée en 5 lots :

- Lot 1 : Route de Neuilly RD 79 à Breny
- Lot 2 : Rue du Château, rue du Pont et route de Coincy RD 80 à Armentières sur Ourcq
- Lot 3 : RD 865 de Bochage d'en Bas à Soudan et les Tropins à Dhuys et Morin en Brie
- Lot 4 : Rue Jean de la Fontaine RD 1 à Rocourt-Saint-Martin
- Lot 5 : Grande rue RD 9 à Montigny l'Allier

Le Président présente les résultats de la consultation d'entreprise lancée par voie de procédure adaptée en application du code de la Commande Publique,

- Entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission d'examen des offres en réunion du 7 mars 2025,

- Vu l'avis favorable du bureau du 11 mars 2025,

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président décideur, après en avoir délibéré, de :

Retenir les offres pour les lots suivants, comme suit :

Lot 1 : Route de Neuilly RD 79 à Breny

Offre de base de l'entreprise EHTP Hauts de France d'un montant de 299 520,00 € hors taxes

Lot 2 : Rue du Château, rue du Pont et route de Coincy RD 80 à Armentières sur Ourcq

Offre de base de l'entreprise TPA d'un montant de 189 064,30 € hors taxes

Lot 3 : RD 865 de Bochage d'en Bas à Soudan et les Tropins à Dhuys et Morin en Brie

Offre variante de l'entreprise EUROVIA Picardie d'un montant de 318 814,30 € hors taxes

Lot 5 : Grande rue RD 9 à Montigny l'Allier

Offre de base de l'entreprise Eurovia Picardie d'un montant de 308 891,90 € hors taxes

- SOLLICITER les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

- AUTORISER le Président à signer avec les entreprises retenues les marchés de travaux ainsi que toutes les pièces afférentes à leur règlement.

◆ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants au nombre de 34.

Monsieur Hubier Maxime arrive en séance

3) Lancement de la consultation pour l'interconnexion de la commune de Marolles

Ce projet a pour but d'interconnecter en eau potable la commune de Marolles par la ressource de l'Unité de Distribution (UDI) de La Ferté-Milon.

La qualité de la ressource en eau sur la commune de Marolles présente les taux les plus importants de pesticides sur le territoire de l'USESA

Le réservoir est également en très mauvais état et n'est pas réhabilitable.

La solution retenue par l'USESA pour une interconnexion en eau potable de la commune de Marolles est un raccordement depuis la commune de La Ferté-Milon sur la canalisation d'interconnexion pour secourir l'UDI de Villers-Cotterêts.

Pour abandonner et démolir le réservoir de Marolles, des modifications hydrauliques (groupe de pompage) sont également nécessaires à la station de reprise de Villers-Cotterêts pour desservir les habitations dans les mêmes conditions de service qu'actuellement (pression et débit).

Cette opération concerne un linéaire d'environ 1.25 kilomètres pour l'interconnexion.

L'estimation des travaux est évaluée à 347 500 € HT au stade avant-projet pour un délai global de travaux de 6 mois.

Le maître d'œuvre de l'étude pour la conception est le bureau d'étude CEREG Pays de Champagne.

Questions des délégués :

Mr Dazard :

Les travaux à engager seront simples car ils se situent dans une zone sans habitation même s'il y a quelques hameaux dont Précý à Mont. Le coût du marché devrait être raisonnable.

Délibération

Monsieur le Président présente le programme de travaux visant à l'interconnexion de la commune de Marolles.

L'objectif est de raccorder la commune de Marolles à l'Unité de Distribution (UDI) de La Ferté-Milon. L'interconnexion en eau potable de la commune de Marolles sera réalisée par un raccordement depuis la commune de la Ferté-Milon sur la canalisation d'interconnexion entre les communes de La Ferté Milon et Marolles.

La mission de maîtrise d'œuvre pour la phase conception relative à cette opération, a été confiée au bureau d'étude CEREG Pays de Champagne

Monsieur le Président présente à l'assemblée le descriptif des travaux défini par le rapport Avant-Projet et le plan de financement prévisionnel associé à l'opération.

- Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028,
- Vu l'avis favorable donné par les membres du bureau en réunion du 11 mars 2025,

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président, décident, après en avoir délibéré, de:

- DONNER un avis favorable à l'Avant-Projet des travaux d'interconnexion en eau potable de la commune de Marolles,
- VALIDER l'estimation des travaux au stade Avant-Projet s'élevant à 347 500 € Hors Taxes,
- APPROUVER le plan de financement de l'opération,
- AUTORISER le Président à lancer la consultation par voie de procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique,
- SOLLICITER les subventions maximales auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- AUTORISER le Président à signer le marché et toutes les pièces afférentes à la présente décision.

◆ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable, à l'unanimité des délégués votants au nombre de 35.

4) Lancement de la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du forage F1bis de Torcy en Valois et diagnostic des puits de Pavant, Breny, C2, P11 et Chéry-Chartreuve

Les ressources de l'USESA ont toutes été diagnostiquées entre 2019 et 2024. Ce diagnostic permet d'établir l'état et la productivité d'une ressource afin de définir un programme de travaux éventuels pour assurer son bon fonctionnement et prévenir de dégradations potentielles. Les captages de Breny et de Pavant, ayant rejoint le patrimoine de l'USESA en 2024, n'ont pas encore été diagnostiqués.

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage va donc être lancé pour :

- Définir le programme du diagnostic (passage caméra, tests de débits...) sur les ressources de Pavant et Breny pour connaître la productivité des puits afin que les élus puissent décider de l'avenir des ressources,

- Définir et suivre le programme de nettoyage du forage de Torcy en Valois. En effet, lors de son diagnostic, a été mis en évidence une diminution de sa productivité de l'ordre de 45 à 50%, accompagnée d'un colmatage des crépines,

- Définir et suivre des inspections caméra des captages C2 et P11 de Chézy sur Marne, captages réhabilités en 2019/2020 suite à une baisse importante de la production par le colmatage des crépines. Le diagnostic a préconisé de réaliser un passage caméra en 2025 afin de vérifier leurs états,

En option, sera également intégré le diagnostic des ressources du SIVOM de Chéry-Chartreuve. Ce diagnostic ne sera fait qu'en 2026 si le comité syndical décide de l'adhésion des communes constituant ce SIVOM au 01 janvier 2026.

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimé à 10 000 €. Les diagnostics sont prévus pour 2025. Des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie seront demandées.

Les membres du comité syndical n'ont pas d'observations.

Le Président propose la délibération.

Délibération

- Vu le programme des travaux du schéma directeur de l'USESA 2024-2028,
- Vu les conclusions des diagnostics réalisés précédemment sur les ouvrages,
- Vu l'adhésion à l'USESA des communes de Pavant et de Breny au 1^{er} janvier 2024,
- Vu les demandes d'adhésion des communes de Chéry-Chartreuve, Mont saint Martin et de Villesavoye à l'USESA au 01 janvier 2026,
- Vu la nécessité de réaliser des diagnostics afin d'établir l'état des captages et leur productivité pour définir un programme de travaux éventuels pour assurer le bon fonctionnement et prévenir de dégradations éventuelles,
- Entendu le programme des prestations à réaliser et le plan de financement prévisionnel associé à l'opération,

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président, décident, après en avoir délibéré, de:

- AVOIR RECOURS à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour établir le programme de :
 - Diagnostics des captages de Pavant, Breny, Mont st Martin et de Chéry Chartreuve
 - Nettoyage du captage F1 de Torcy en Valois
 - Inspections télévisées des captages C2 et P11Et suivre ces opérations de diagnostics et de nettoyage,
- AUTORISER le Président à lancer la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, par voie de procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique,
- SOLLICITER les subventions maximales auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

◆ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants au nombre de 35.

5) Lancement de la consultation pour l'AAC d'Haramont

Une source d'eau potable est exploitée sur la commune d'Haramont par le service d'eau potable de l'USESA.

L'eau est ensuite mélangée dans le réseau aux eaux des captages de Villers-Cotterêts afin d'être distribuées aux 10 773 habitants de cette commune.

Elle constitue la ressource principale pour la distribution sur la commune de Villers-Cotterêts.

La source alimente également en direct les communes d'Haramont et de Largny sur Automne par le biais d'une vente d'eau.

Le volume prélevé en 2023 était de 266 074 m³ soit 45% des volumes consommés par les abonnés de la commune de Villers-Cotterêts.

La teneur des eaux en chloridazone desphényl présente des dépassements ponctuels par rapport aux normes de distribution (0,12 µg/L en distribution, 0,3 µg/L en eaux brutes).

Compte tenu de l'engagement de l'USESA dans la gestion et la préservation de la ressource en eau, des plans d'actions sont mis en place sur les ressources en eau potable de l'USESA.

Une étude d'Aire d'Alimentation de Captages doit donc être réalisée afin d'établir un plan d'actions visant notamment à réduire ces pollutions.

La première partie de l'étude conduira à la délimitation de l'aire d'alimentation et la définition de la vulnérabilité intrinsèque du territoire défini.

Une seconde partie consistera ensuite à réaliser le diagnostic multi-pressions du territoire afin d'élaborer un plan d'actions.

Les marchés relatifs à ces deux phases seront distincts.

La première phase est estimée à 20 000 € HT et la seconde phase à 60 000€ HT.

Un bureau d'étude sera choisi pour chaque phase et les subventions seront demandées auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Délibération

- Considérant la nécessité de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la préservation de la ressource située sur la commune d'Haramont,

- Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 11 mars 2025,

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président, décident, après en avoir délibéré, de:

- REALISER l'étude d'aire d'alimentation de la ressource d'eau potable située sur la commune d'Haramont, constituée des phases suivantes :

⇒ 1ère phase : Délimitation de l'aire d'alimentation avec définition de la vulnérabilité intrinsèque du territoire défini

⇒ 2ème phase : Réalisation du diagnostic multi-pressions du territoire et élaboration du plan d'actions

- SOLLICITER le recours d'un bureau d'étude pour chacune des phases pour mener cette étude,

- AUTORISER le Président à lancer les consultations pour la recherche de prestataires pour chacune des phases , par voie de procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique,
- SOLLICITER les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

◆ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants au nombre de 35.

Défense Incendie – Présentation par Martine ROMELOT, Vice-Présidente

6) Point sur la défense incendie : programme des travaux 2025

La commission incendie présidée par Mme Martine Romelot, vice-présidente, s'est réunie le 24 Février 2025, pour faire le point sur le groupement de commande pour l'entretien, le renouvellement et la mise en peinture des poteaux incendie.

Proposition de programmation des travaux en 2025 :

La commission incendie a donné son avis sur la liste des travaux de renouvellement des poteaux incendie à réaliser cette année.

La programmation proposée par la commission a reçu un avis favorable du bureau en réunion du 11 mars 2025, et prévoit les travaux suivants :

- Renouvellement de 25 poteaux incendie
- Mise en peinture de 50 poteaux incendie
- Forfait entretien annuel

Communes	Nombre	Adresse des PI renouvelés	Observations
Château-Thierry	2	angle rues du parc et detillancourt quai galbraith - place béthancourt	
Mont-Saint-Père	1	9, résidence de l'Ecluse	Ouverture difficile
Nogentel	1	27, rue de la Baronne	Coffre HS – ouverture difficile et proche bâtiment
Nesles la Montagne	1	12, résidence du Prei	Coffre HS et proche bâtiment
Epoux-Bézu	2	9, allée de la montagne Ferme de Bézu les Fèves	Ouverture difficile
Saint-Gengoulph	1	14, rue Fernand PINAL	
Marigny en Orxois	1	Hameau écoute s'il pleut	
Beuvarde	1	Lotissement du Gué Pimard	
Fère en Tardenois	2	Rue du stade face entrée super U Rue du pont des 2 boules ZI parc aux Bœufs	
Fresnes en Tardenois	1	Lotissement Le Charme	
Oulchy le Château	1	Rue d'Oulchy – Hameau de Cugny	Fuite raccord
		Hameau Bas Forêt – rue de Condé	Fuite bouche raccordement
Courboin	3	Hameau Les Villés Ferme Le Bochage	Fuite bouche raccordement Fuite purge
Montfaucon	1	Hameau de la couture – RD 1	
		Hameau La Maladrerie	Fuite à l'ouverture, coffre HS
Montlevon	2	Hameau de Picheny face au 5 route de Montigny	Coffre HS et ouverture difficile
Viffort	1	Hameau de la Commanderie	Coffre HS et ouverture difficile
Charly sur Marne	1	109, rue Emile Morlot	
Chézy sur Marne	1	Lieu-dit La Ramonerie	
Crouettes sur Marne	1	13, Grande Rue	
Essômes sur Marne	1	Monneaux – 2, place Elisée Briet	
TOTAL	25		

Questions des délégués :

Mr Bandry :

Le poteau incendie de la commune de Viffort ne fait pas partie du programme 2025 alors qu'il doit être renouvelé.

Mr Dazard :

Ce poteau incendie sera renouvelé dans le programme 2025 et fait partie de la note de synthèse.

7) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

Sur le tableau suivant, figurent les décisions prises sur le fondement des attributions confiées au Président, par délibération du 15 septembre 2020, selon l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales.

Décisions du Président du 01/02/2025 au 28/02/2025			
Date Publication	Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT
05/02	Chambre d'agriculture de l'Aisne	Extraction de données pédologiques pour le secteur de Fère en Tardenois	11 503,80
05/02	Panneau Pocket	Abonnement au service panneau pocket - 1 an	700,00
05/02	SELARL Chollet	Reconnaissance de limites- Bornage contradictoire de parcelle au réservoir de Porteron Charly sur Marne	1 225,00
05/02	Prolians_Bossu Cuvelier	Achat de matériel pour réparations au siège social de l'USESA	34,93
12/02	Vaillant	Remplacement de cartouches filtrantes sur chaudière-siège social USESA	342,00
12/02	Cabinet Bourgois	Mission d'assistance à MO - contrat DSP	5 400,00
12/02	TSI extincteurs	Vérification alarme et bloc sécurité - remplacement extincteurs - siège social USESA	743,00
21/02	VEOLIA EAU	Démantèlement surpresseur réservoir Courteau - commune de Château-Thierry	2 214,00
12/02	Dematis	Reconduction contrat dématérialisation consultation sur e-marchéspublics.com -3 ans	1 320,00
21/02	IDE CREATION	Plaques identification captages	170,00
21/02	RIESTER PEUGEOT	Réparation défaut frein sur véhicule de service Peugeot 208 ER 643 MA	318,03
24/02	CYBASE	Renouvellement anti-virus sur 2 postes informatiques -1 an	59,80
24/02	GLOB'ART	Lettre Info N°8-2025	566,00
		Total HT	24 596,56
		Report	48 355,27
		Cumul annuel	72 951,83

18) Questions diverses

- **Accord-cadre à bons de commande pluriannuel pour des petits travaux de fonctionnement et d'investissement (2025 USESA 02)**

La consultation a été lancée le 9 janvier 2025 pour une remise des offres au 19 février 2025. La durée de ce marché est de 12 mois, reconductible 3 fois.

Le montant des travaux annuel est de 100 000 € HT minimum et de 250 000 € HT maximum.
 Une seule entreprise a répondu à la consultation mais elle n'a pas remis dans son offre un acte d'engagement complété et les détails estimatifs demandés.
 La commission des offres a décidé de rendre cette offre irrégulière et de relancer une consultation.

- Prise en charge des écarts non desservis**

Mr Hubier :

Il transmet une demande de Mme Françoise Fernandez, maire de la commune de Dravegny à propos de la prise en charge des écarts non desservis :
 est-il obligatoire de raccorder ces écarts car certains habitants y sont hostiles. Quel est le discours à tenir devant les nombreuses questions des usagers ?

Mr Dazard :

Il répond que selon la situation de l'écart, les possibilités diffèrent. En effet, il faut prendre en considération la longueur du réseau, l'isolement de l'habitation et le problème de renouvellement de l'eau dans le réseau. Actuellement, l'obligation réglementaire est de recenser les écarts et de proposer une solution la plus adaptée possible en fonction des aspects sanitaires (potabilité de l'eau).
 Il ajoute que la présentation du diagnostic territorial lors d'un prochain comité syndical permettra d'avoir des éléments de réponses pour les écarts au sein du territoire.

- Calendrier des réunions 2025**

REUNIONS BUREAU 17 h 30	ORDRE DU JOUR PRINCIPAL	REUNIONS COMITE SYNDICAL 18 h 00
Mardi 11 mars	Attribution Travaux 2025 Programme incendie	Jeudi 27 mars
Mardi 08 avril	Compte administratif Compte de gestion Adhésion de communes	Mardi 22 avril
Mardi 13 Mai	Rapport CCSPL Diagnostic territorial	Mardi 3 Juin
Mardi 17 Juin	Rapports du délégataire	Mardi 08 Juillet
Mardi 16 Septembre	Rapport d'activités RPQS	Mardi 30 Septembre
Mardi 14 Octobre	Contrôle financier DSP Programme travaux	Mardi 04 Novembre
Mardi 02 Décembre	DOB Tarification Attribution DSP	Mardi 16 Décembre

En l'absence de questions, le Président remercie les délégués et lève la séance à 19 h 00.

Le secrétaire de séance,

Mr Malezé Patrick



Le Président,

Hugues DAZARD



Procès-verbal lu et arrêté par les membres du comité syndical le 22/04/2025

Publié le 24/04/2025